

Collectif ADN

Manifeste pour les élections présidentielles 2017

**« Mesdames et Messieurs les candidats,
18 associations et réseaux du spectacle vivant et de la culture
vous interpellent... »**

C'était le 21 janvier 2016, à Nantes, aux BIS (Biennale Internationale du Spectacle), en présence d'élus nationaux, régionaux et locaux. Sur la grande scène de la Cité Internationale des Congrès, vingt et un réseaux des arts et de la culture se sont rassemblés afin de porter une parole commune forte, l'Appel de Nantes. Par cet acte collectif, ses membres ont affirmé leur conviction que la culture est un bien commun, fragile et précieux, qu'elle est un droit fondamental pour toutes les personnes, dans un moment où ces droits tendent à se restreindre un peu partout en Europe et dans le monde. Cette prise de parole survenait après les attentats qui ont marqué nos corps et nos esprits, juste après l'installation des nouveaux exécutifs régionaux, à l'ouverture de la période préélectorale des élections présidentielles.

Le Collectif ADN exprime bien plus que la simple addition de secteurs et disciplines, il nous dit également que culture et politique, ni ne peuvent, ni ne doivent se tenir à distance. Nous avons assisté à l'alternance politique de décembre 2015. Elle a parfois produit des effets surprenants, parfois éloignés des idées reçues sur la culture prêtées aux mouvements politiques. Aussi, le volontarisme repéré dans certains exécutifs régionaux nous permet de penser qu'il est possible d'avancer ensemble.

Les échéances électorales à venir sont autres. Elles font commerce d'un récit national qui, les acteurs du Collectif ADN le vivent au quotidien, devra être attentif aux nouvelles dynamiques territoriales, à la diversité culturelle des habitants, à la construction partagée des politiques publiques inscrites dans les avancées d'un écosystème patiemment élaboré par les combats des pionniers de la décentralisation culturelle depuis les années 50.

C'est pourquoi les auteurs de ce texte se saisissent de ces enjeux sociétaux : vision nationale et européenne, solidarité territoriale entre métropoles et territoires ruraux, identités culturelles, mutations de nos pratiques, nouvelles formes de coopérations, droits des personnes, art et création. Ils constituent « l'ADN » de ce large collectif. Convaincus que le théâtre, la danse, les arts de la marionnette, du cirque, de la rue, les musiques actuelles, classiques, baroques ou contemporaines, nous disent plus que les formes créées, le Collectif ADN conserve intact ce lien avec les artistes et la question du populaire, du lien avec tous les publics, notamment les plus jeunes. En effet, chaque personne doit être respectée dans son identité culturelle, enrichie par les relations avec autrui, tout comme chacun doit pouvoir rencontrer l'art et la culture en tant que patrimoine vivant et universel.

Pour toutes ces raisons, les politiques culturelles doivent être centrales dans la réflexion et le projet de tout candidat à la Présidence de la République. Il est salutaire de rappeler.

1 - L'art et les artistes, sources de toute politique culturelle

Nous affirmons que le cœur de toute politique culturelle, repose sur la création artistique. Les artistes sont nécessaires à toute société, ils apportent leur vision du monde, provoquent les consciences et sont porteurs de sens et de sensibilité. Ils inventent les formes nouvelles de représentation et de relation à la population. C'est pourquoi, ils sont le moteur de toute politique culturelle publique. Pour autant, cela implique exigence intellectuelle et ambition de la part des responsables de ces politiques. En effet, s'il n'appartient pas au marché privé « de dire le beau », cela ne revient pas non plus aux élus locaux ou aux institutions qu'ils soutiennent. La responsabilité de l'État et des collectivités est d'être attentif et de soutenir les aventures contemporaines et innovantes, risquées.

Nous affirmons aussi que patrimoine et création contemporaine ont à voir ensemble et ne sont pas opposables, bien au contraire, ils se nourrissent réciproquement. Tous les répertoires, toutes les pratiques et tous les champs du spectacle vivant portent une part de patrimoine qui leur est propre, contribuant au patrimoine universel de l'humanité. C'est pourquoi les signataires du présent manifeste seront vigilants à ce que les forces conservatrices ne tendent pas à rabattre demain sur hier, l'inconnu sur le connu, au motif de la recherche d'un hypothétique consensus qui n'est que populisme.

Enfin, nous affirmons que la recherche artistique et l'expérimentation sont indispensables à toute création. Les artistes ont besoin d'« espaces-temps » de recherche pour créer. Sinon point de création et sans création point de politique culturelle.

C'est pourquoi, nous affirmons que les enjeux d'une politique culturelle dont l'art et les artistes constituent le cœur, sont de quatre ordres :

- **Elle doit être au service des artistes** pour leur garantir la liberté de création et de revenu, tout en assurant un soutien à leurs travaux de création et de recherche, dans un équilibre entre innovation et mémoire.
- **Elle doit être orientée en direction de la population dès le plus jeune âge** pour provoquer inspiration, questionnements, pour construire du lien et contribuer à la citoyenneté.
- **Elle doit être dotée de réels moyens** car l'art ne peut être réduit à un maillon des politiques sociales, touristiques ou économiques. La politique culturelle ne doit pas être abandonnée au secteur privé, sous couvert d'une forme de « recherche et développement » au service des industries, notamment celle de l'Entertainment.
- **Elle doit accompagner la recherche en art** en soutenant les pratiques transversales entre les artistes, les structures culturelles, les lieux, les festivals et les établissements de l'enseignement supérieur, notamment artistique.

2 - La France, diversité des territoires et territoire de diversités

Les signataires du présent manifeste demandent aux pouvoirs publics de protéger et de soutenir les artistes et les entreprises culturelles qui agissent sur l'ensemble des territoires de la République. En effet, à l'heure des évolutions institutionnelles et territoriales du pays, il est urgent d'adopter une vision globale du paysage culturel qui se profile. Les frontières administratives ou géographiques n'ont jamais été et ne seront jamais, un obstacle pour le développement des arts et la culture.

Aujourd'hui les projets s'inventent à partir de territoires, de bassins de vie, croisant souvent actions artistiques, culturelles et pédagogiques, reliant entre elles des structures de différentes natures : associations, centres sociaux, lieux patrimoniaux, structures de santé...

Les initiatives sont diverses, émanent d'artistes, de compagnies, de lieux intermédiaires et indépendants, de théâtres publics, de scènes labellisées, de festivals et chacune d'entre elles développe sa singularité. C'est ce tissu vivant qu'il faut soutenir du milieu rural aux métropoles. Il fabrique une présence artistique et culturelle active sur les territoires, situant la culture au cœur de la cité dans une vision politique renouvelée.

Cette diversité est cependant menacée par les forces du marché qui veulent sans cesse concentrer l'offre de divertissement, réduire les personnes à des consommateurs mondiaux aux comportements et aux cultures standardisées pour plus d'efficacité financière. Nous affirmons que face à cette tendance, les élus territoriaux comme nationaux ont la responsabilité de garantir la « biodiversité culturelle », aujourd'hui fragilisée.

Enfin, nous affirmons que, loin des débats stériles sur l'identité, les politiques culturelles doivent constituer un des passeports à même de relier le local et le global, célébrer les pluralités de notre pays, reconnaître les diversités comme les langues et les cultures régionales et celles issues de l'immigration. Il n'y a aucun risque de porter atteinte au pacte national, bien au contraire elles contribuent à le protéger et à le renforcer.

3 - Médiation et éducation artistique et culturelle : au cœur de l'école d'abord !

Nous affirmons que l'éducation artistique et culturelle est un droit pour tous les enfants et les jeunes de la maternelle au lycée. C'est une nécessité de partage de la culture comme bien commun, avec le plus grand nombre, quelles que soient l'éducation, l'origine ou la situation sociale de chacun.

Nous affirmons que l'art et la culture offrent imagination, intelligence, capacité d'appréhender le sensible, de s'exprimer de multiples manières, de gagner en liberté, de mieux comprendre le monde, et surtout d'en devenir acteur pour « faire société ».

Faire société ne consiste pas à ériger des dogmatismes face aux dogmatismes mais c'est faire avec l'autre, ses différences et ses richesses, c'est l'accepter, apprendre de lui et lui apprendre en partage. C'est un nouvel humanisme qui s'invente ainsi lorsque l'horizon de la culture s'élargit, et que les publics se diversifient. Tout en évitant les tentations des communautarismes, c'est toujours la recherche d'une plus grande proximité entre l'art et les personnes qui l'emporte, qu'il s'agisse de toucher au cœur de chacun, à son intelligence ou à son développement personnel.

Les signataires du présent manifeste demandent que les ministères de la Culture, de l'Éducation nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche se rapprochent, pour le moins institutionnalisent leurs relations. L'art et la culture doivent être présents tout au long du cursus scolaire, de la maternelle au lycée à raison de plusieurs heures par semaines, inscrites dans les programmes et dans des projets en lien avec les artistes et les acteurs de la culture. Ce rapprochement doit contribuer aussi à une réelle formation initiale et continue des artistes, des enseignants de l'enseignement général comme spécialisé, et des acteurs culturels sur la question de l'éducation artistique et culturelle afin que la compréhension des enjeux, des outils et la connaissance mutuelle soient acquises dès leur formation.

Les artistes savent que leur expression ne peut exister que dans l'écoute intime des soubresauts du monde. C'est ainsi que le travail initialement centré sur des approches éducatives a pris une ampleur considérable en partenariat avec le domaine social, hospitalier ou carcéral. C'est pourquoi, nous demandons qu'un regard nouveau et une volonté politique forte soient portés sur ces interventions tenant compte de leur diversité dans un partage de responsabilités.

Nous affirmons que la médiation, l'éducation artistique et culturelle sont une priorité politique majeure pour notre pays, et selon trois directions :

- **Les enfants et les jeunes de la maternelle au lycée.**
- **Le soutien aux artistes et aux acteurs culturels engagés sur ce terrain à la fois en cohérence avec leur travail artistique et en l'inscrivant dans la durée.**
- **La formation initiale et continue de tous ses intervenants.**

4 - Reconnaître les amateurs, insérer les jeunes professionnels

Les signataires du présent manifeste affirment en premier lieu qu'il faut reconnaître et encourager fortement les pratiques artistiques en amateur, non plus comme une "occupation" mais bien comme de véritables supports de développement citoyens, personnels et collectifs. Développer les pratiques artistiques en amateur signifie d'abord affronter les inégalités territoriales, et en finir avec la défiance qui touche encore certaines d'entre elles en fonction de leur esthétique ou de leur origine culturelle.

Nous affirmons que la pratique des amateurs est un droit qui participe de la formation personnelle tout au long de la vie. La France dispose d'un formidable vivier d'artistes professionnels, de lieux de création et de diffusion. Il est unique au monde. Elle compte aussi un secteur associatif culturel dynamique et un fort maillage d'équipements socioculturels, de lieux de fabrique, de lieux intermédiaires et indépendants. Il faut optimiser l'action et les moyens de ces opérateurs. Nous demandons que soit organisée une concertation nationale sur les pratiques amateurs avec les collectivités territoriales et l'État pour dégager des collaborations et des moyens nouveaux, au regard notamment de l'inscription des « droits culturels » dans la loi Liberté Création Architecture Patrimoine de 2016 et au nom de la « Charte des Missions de service public des établissements culturels », document plus ancien mais de la plus grande actualité. En effet, il nous faut construire « ensemble » en donnant la priorité aux actes et au sens produits sur un territoire et sa population.

En second lieu, nous affirmons que la formation et l'insertion professionnelle des jeunes artistes est un enjeu majeur. Elles reposent sur un tissu d'écoles supérieures, d'ensembles artistiques, de lieux de création, de festivals, de théâtres publics et lieux labellisés. Chacun s'y engage à son endroit apportant un accompagnement à la structuration artistique, juridique ou encore organisationnelle des jeunes artistes.

Parmi eux, les établissements d'enseignement supérieurs garantissent une formation artistique en phase avec les évolutions de l'exercice des professions du spectacle. Ils s'inscrivent dans la logique européenne de la Déclaration de Bologne favorisant la mobilité internationale des professionnels en construction et dynamisent en même temps qu'ils l'inventent, la recherche en art. Dans une logique de filière, l'insertion des jeunes artistes nécessite une articulation de l'enseignement supérieur avec le secteur professionnel, de la création à la production, en passant par la diffusion. C'est la complémentarité des acteurs de la filière et leur collaboration qui rend la professionnalisation opérante. Cet enjeu est celui de l'État, des collectivités, qui se doivent d'accompagner cette professionnalisation.

Nous affirmons ici trois priorités pour la politique culturelle :

- **Des pratiques artistiques en amateur revalorisées et pour le plus grand nombre.**
- **Un effort politique et financier pour l'insertion professionnelle des jeunes artistes.**
- **Un engagement politique fort en faveur de l'emploi artistique, public ou privé, et de la pérennisation du régime de l'intermittence.**

5 - Pacte institutionnel et citoyen : tous impliqués !

Si les lois MAPTAM de 2014 et NOTRe de 2015 ont contribué à des avancées significatives en terme de décentralisation et de partage des responsabilités entre collectivités, elles ne répondent que partiellement à la question du rapport entre elles et l'État, et sur la participation des acteurs dans la construction des politiques publiques, dimension essentielle dans notre domaine.

En premier lieu, il faut souligner qu'une politique culturelle ne se limite pas aux métropoles. De nombreux projets professionnels - initiatives d'artistes, d'associations, d'équipements culturels, d'élus – se développent en zones rurales et dans les banlieues. C'est pourquoi les conseils régionaux associées aux métropoles, intercommunalités, villes et villages, associés aux acteurs des territoires, dans des espaces de concertation qu'il conviendra d'ouvrir, comme les Conférences Territoriales de l'Action Publique, ou d'inventer, ont une responsabilité très importante dans la vie artistique et culturelle du pays. La concertation avec l'État comme avec les professionnels et les corps intermédiaires doit être la règle permanente au nom de la liberté de création et d'initiative artistique au sens le plus large, dans une pensée de l'aménagement du territoire.

Les signataires du présent manifeste affirment que dans cette architecture, l'État doit être garant de la déontologie et de la dimension scientifique, mettre en place les régulations nécessaires, entre l'intérêt général et l'économie de marché notamment, et assumer le rôle de définition et de validation, notamment des formations. Il doit être aussi le garant de la liberté des artistes, du respect des droits culturels, de l'équilibre entre les territoires et du rayonnement international.

Les collectivités territoriales, quant à elles, doivent s'engager pleinement dans les domaines de la création, de la diffusion, de la formation et de la valorisation du patrimoine avec le transfert des ressources correspondantes.

Nous affirmons aussi que dans la France décentralisée que nous appelons de nos vœux, les financements doivent être rééquilibrés entre Paris et les régions.

Enfin, ces responsabilités et missions devront faire l'objet de concertations et d'évaluations régulières entre l'État, les Collectivités territoriales et les acteurs, artistes et professionnels, pour une meilleure mise en œuvre en prise avec les réalités artistiques et sociétales.

6 - Pacte professionnel et dialogue républicain

Il nous apparaît aujourd'hui plus que nécessaire, comme souligné en janvier 2016 à Nantes, de poursuivre le dialogue entre acteurs du spectacle vivant, des arts et de la culture.

Nous avons entrepris une réflexion qui a permis de rappeler des fondamentaux. Ils semblent évidents mais parfois vite oubliés par les responsables politiques en cours de mandat.

Oui, nous affirmons que l'éducation au sensible est facteur d'émancipation citoyenne,

Oui, nous sommes convaincus que les échanges culturels sont au cœur de toute société,

Oui, nous affirmons que l'art et les échanges culturels contribuent au renforcement de la démocratie et du progrès social,

Oui, nous serons vigilants au respect des droits culturels et à leur mise en œuvre,

Oui, nous les acteurs des arts de la rue, du cirque, des arts de la marionnette, de la danse, du théâtre, et de toutes les musiques, nous avons une responsabilité dans la mise en œuvre de la politique culturelle, comme dans son évaluation permanente et partagée avec l'État, les collectivités et l'ensemble de nos partenaires.

Mesdames et Messieurs les candidats à la Présidence de la République,

Vous êtes en campagne,
Vous promettez d'aider les français à mieux vivre ensemble,
de défendre les valeurs républicaines,
Accompagnez notre mouvement, écoutez-nous !

Nous sommes tous les jours au contact de la population et des artistes, nous travaillons en réseau, nous travaillons en partenariat avec l'État et les collectivités dans le sens de l'intérêt général, nous accompagnons sans cesse des expériences nouvelles de pratiques artistiques, de formation, de création, de production et de diffusion d'œuvres, et cela dans tous les champs artistiques du spectacle vivant.

Notre responsabilité collective est d'être à l'écoute des évolutions sociétales, de la diversité de la population, des attentes des élus et des institutions, confrontés nous le sommes aussi, aux réalités économiques des projets artistiques et culturels.

Depuis un an, nous avons entrepris un travail collectif pour élaborer une parole commune.

C'est à travers ce pacte professionnel que nous souhaitons travailler avec tous les élus républicains ainsi qu'avec les représentants de l'État en mettant nos compétences au service de l'intérêt général et du bien commun que constituent l'art et la culture.

Notre parole commune témoigne du désir de remettre la question de l'humanité et du sensible au cœur du débat politique.

Alors, rencontrons-nous sur les 6 points de ce manifeste !

- L'art et les artistes, sources de toute politique culturelle
- La France, diversité des territoires et territoire de diversités
- Médiation, éducation artistique et culturelle, au cœur de l'école d'abord !
- Reconnaître les amateurs, insérer les jeunes professionnels
- Le Pacte institutionnel : tous impliqués !
- Pacte professionnel et dialogue républicain

Les 18 associations et réseaux signataires

- Association des Centres chorégraphiques nationaux (ACCN)
- Association des Centres dramatiques nationaux (ACDN)
- Association des Centres de développement chorégraphique (A-CDC)
- Association Jazzé Croisé (AJC)
- Association française des orchestres (AFO)
- Association nationale d'établissements d'enseignement supérieur de la création artistique dans le domaine des arts de la scène (ANESCAS)
- Association nationale des Scènes conventionnées (ANSC)
- Association nationale des théâtres de marionnettes et des arts associés (THEMAA) -Ufisc
- Association des Scènes nationales (ASN)
- Fédération des ensembles vocaux et instrumentaux spécialisés (FEVIS)
- France Festivals, Fédération française des festivals de musique et du spectacle vivant
- Futurs composés, réseau national de la création musicale
- Grands Formats, fédération des grands ensembles de jazz et de musiques improvisées
- Latitude Marionnette
- Réunion des opéras de France (ROF)
- Scènes d'enfance-Assitej France
- Territoires de cirque
- Zone Franche

contact@collectif-adn.com

<http://www.collectif-adn.com/>